

VERBALISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant, que la Municipalité de chute st Philippe désire statuer sur les chemins qui seront à l'entretien de la Municipalité, et statue et décrète ces dits chemins, chemin public.

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 1986.

Et qu'à la session régulière du 1 juin 1987, le conseil statue et décrète la verbalisation de certain chemin municipaux chemin public.

Le conseil de la Municipalité de chute st Philippe verbalise par les présentes les chemins suivants ;

ARTICLE 1 dossier 1

Ch. Caché Canton Moreau Rg N-0 Lot 21
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du progrès et se termine en fond de route, pour une longueur de ,3km pour une largeur de 12 mètre .19 .

ARTICLE 2 dossier 2

Ch du Panorama Canton ,Rochon Rg A Lots 48 à 51
Ce chemin débute à l'intersection du chemin Marquis et se termine au point où il devient sentier. Pour une longueur 1.k.
On peut accéder au site panoramique de la croix en prenant ce chemin .
Pour une largeur de 66'p.

ARTICLE 3 dossier 3

Ch. de la Presqu'île Canton Rochon Rg A Lots 52 à 78
Ce chemin débute à l'intersection du chemin Panorama et se termine en fond de route, pour une longueur de 0,8k et la largeur de 66'p.

ARTICLE 4 dossier 4

Ch. du Marquis Canton Rochon Rg A 2à46 4.6k
Canton Moreau Rg N-0 21 à 24 =176m
Un procès - verbal a été dressé le 16 juillet 1963 pour une partie de ce chemin se lisant comme suit .
Le dit chemin débute au chemin public (ch du Progrès) mesurant une largeur de 12.19 mètres et une longueur totale de 176 m. Se terminant au petit Kiamika (pont) du pont jusqu'à l'intersection avec le chemin des lacs, la longueur est de 4.6 k, pour une largeur de 20m.13 (66'p.)

ARTICLE 5 dossier 5

Ch de la Baie Canton Rochon Rg S-E lots 33à 44
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Marquis et se termine en fond de route, pour une longueur de 0,6 k et la largeur existante .

ARTICLE 6 dossier 6

Ch. Calme Canton Moreau Rg N-0 lot 35
Ce chemin débute à l'intersection du chemin des lacs et se termine à l'intersection du chemin du Progrès, . On peut accéder au quai public de Val Viger par ce chemin. Pour une longueur de 0,3k et la largeur existante .

ARTICLE 7 dossier 7

Ch du Progrès Canton Moreau Rg N-0 lot 38 à 43
Ce chemin débute au lot 38 pour se rendre jusqu'à la limite de la Municipalité vers le lac st Paul, pour une longueur totale de 2,7k et la largeur existante .

ARTICLE 8 dossier 8 Canton Pérodeau RG A lots 2 à 303
Ch des Cornes Canton Pérodeau Rg B lots 3 à 55

Ce chemin débute à l'intersection du chemin des lacs et se termine à l'intersection du chemin Vaillant, pour une longueur de 11 k et



ARTICLE 9 dossier 10 Canton Rochon Rg S-E lot 43-44
Ch de l'Aventure

Ce chemin débute à l'intersection du chemin des lacs et se termine en fond de route pour une longueur totale de 1.4k et d'une largeur de 66'p

*Amendement
Rég 67A
Paysage
MB*

ARTICLE 10 dossier 11 Canton Moreau RG N-0 lots 25 à 28
Ch de l'Avenir

Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine à l'intersection du chemin privé du lot 28, pour une longueur de 1.k et la largeur existante

ARTICLE 11 dossier 12
Ch du Soleil Levant Canton Pérodeau Rg A Lots 22 à 33

Ce chemin débute à l'intersection du chemin Pérodeau et se termine au retour de ce même chemin. Pour une longueur de 0.7k. et d'une largeur existante.

ARTICLE 12 dossier 13 Canton Rochon Rg S-E Lot 19 --
Ch Montée des Chevreuils Rg 5 lot 23 à 31
Rg 6 lot 22
Rg 7 Lot 6 à 21

Un procès-verbal à été dressé le 5 décembre 1955 pour une partie de ce chemin, se lisant comme suit.

La partie du chemin faisant suite au chemin Gouin sur le lot 5 du rang 7 du canton Rochon (intersection du chemin du Barrage), d'une longueur de 0,2k allant vers les limites de la Paroisse de Beaux Rivages soit reconnu comme chemin public et par ce fait soit verbalisé. De cet endroit jusqu'a l'intersection avec le chemin des Voyageurs la longueur est de 11,4 k et la largeur existante.

ARTICLE 13 dossier 15
Ch Tour du lac David Nord Canton Rochon Rg 7 lot 15 à 19

Ce chemin débute à l'intersection de la montée des Chevreuils et se termine à la limite de la Municipalité de Beaux Rivages, pour une longueur de 2k, et d'une largeur de 40'p.

ARTICLE 14 dossier 16
Ch Cote des Merises Canton Rochon Rg S-E lots 1 à 3
Rg 7 lots 22 à 26

Ce chemin débute à l'intersection de la Montée des Chevreuils et se termine à la limite de la Municipalité de Beaux Rivages pour une longueur de 3,3k. et la largeur existante.

ARTICLE 15 dossier 17
Ch des Voyageurs Canton Rochon Rg S-E lot 19- 20

Ce chemin débute à l'intersection de la Montée des Chevreuils sur une longueur de 1.k. par une largeur existante, et se continuant sur une longueur de,6k par une largeur de 66'p. Total de longueur de 1.7 k. se terminant à la Montée des Chevreuils.

ARTICLE 16 dossier 18
Ch de la Chute Canton Rochon Rg S--E lot 18

Ce chemin débute à l'intersection du chemin des Voyageurs et se termine à ce même chemin, pour une longueur de 0,4k et d'une largeur de 50'p.

ARTICLE 17 dossier 20
Ch du Vieux pont Canton Moreau Rg N-0 lot 12

Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès traverse un pont couvert donnant sur la rivière Kiamika et se termine à l'intersection du chemin des Voyageurs sud est. Pour une longueur de 0.7 k et la largeur existante.

ARTICLE 18 dossier 21
Ch des Pins Gris Canton Moreau Rg N-0 Lot 11

Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine à l'intersection du chemin Plaisance, pour une longueur de 1.k et la largeur existante.

ARTICLE 19 dossier 23
Ch Plaisance Canton Moreau Rg 7 lots 13 à 25
Rg N-0 Lot 23

Ce chemin débute à l'intersection du chemin Gouin et se termine en fon d

Livre de Règlements FM - Formules Municipales Liée, Fairbairn, Qué. - No. 5614-RM

*Amendement
Rég 67A
Paysage
MB*



ARTICLE 20 dossier 24
Ch Tranquille Canton Moreau Rg N--0 Lot 19-20
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine à l'intersection du chemin P laissance , pour une longueur de 2 k et la largeur existante .

ARTICLE 21 dossier 25
Ch du Repos Canton Moreau Rg N-0 Lot 21
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine à l'intersection du chemin Tranquille , on peut accéder au cimetière par ce chemin , pour une longueur de 0,4 km et d'une largeur de 66'p.

ARTICLE 22 dossier 26
Ch du Quai Canton Moreau Rg N-0 Lot 21
Un procès-verbal à été dressé le 20 avril 1967 pour ce chemin se lisant comme suit ,
Ce chemin est verbalisé d'une largeur de 12.19 mètres et part du chemin public (ch du Progrès) et son Parcours sera de 59 mètres plus ou moins dans la direction de la ligne de division des lots no 20 et 21 du rang nord ouest du canton Moreau .

ARTICLE 23 dossier 27
Ch de la Traverse Canton Moreau Rg 7 Lot 22
Ce chemin débute à l'intersection du chemin Côte des Merises et se termine à l'intersection du chemin de la Montée des chevreuils pour une ,longueur de 0,3 k et la largeur existante .

ARTICLE 24 dossier 28
Ch Bellevue Canton Moreau Rg N--0 Lot 21
Lots 22B 2 à 22B
Lots 23B 1
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Marquis et se termine en fond de route pour une longueur de 0,4k pour une largeur de 66'p.

ARTICLE 25 dossier 29
Ch de l'Espoir Canton Moreau Rg N-0 Lot 22b 23
Contrat = Notaire Maurice Crépeau no 136696
Ce chemin à été acheté par la corporation municipale de chute st Philippe de Mr Robert St Jean le 12 novembre 1979 pour la somme d'un dollar. Il débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine à l'intersection du chemin Bellevue pour une longueur de 0,3k pour une largeur de 66'p.

*révisé
le 10/11/79
M.P.*
ARTICLE 26 dossier 30
Ch Des Lacs *alors* Canton Rochon Rg S-E Lots 35 à 44
Canton Pérodeau N--C
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine à l'intersection du chenib du Lac des Cornes et du Chemin du Lac Pérodeau Pour une longueur total de 4,8 k et pour une largeur de 66'p.

ARTICLE 27 dossier 30
Ch de la Pineriaie Canton Moreau Rg N-0 Lot 22
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Progrès et se termine en fond de route , pour une longueur de 0,2 k pour une largeur de 60 'p.

ARTICLE 28 dossier 34
Ch du Lac Vaillant Canton Pérodeau Rg C N/C
Ce chemin débute à l'intersection du chemin du Lac des Cornes et se termine à l'intersection du chemin du lac Pérodeau , pour une longueur de 2k et d'une largeur de 66'p

ARTICLE 29 dossier 35
Ch du Lac Pérodeau Canton Pérodeau Rg B Lots 2 à 127
Ce chem in débute à l'intersection du lac Vaillant et se termine à l'intersection du chemin du lac des Cornes pour une longueur de 8.10 k et d'une

Règlements de la Municipalité de Chute St-Philippe

règlement no 67suite



Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit et déclare nul et non
avenu tout autre règlement de chemin qui a ou qui aurait pu exister avant
l'adoption de ce règlement

En conséquence il est proposé par Francine Belec Paquette
appuyé par Johanne Painchaud Whissel

et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de chute st Philippe verbalise
par les présentes les chemins inscrit à ce règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi .

Adopté à la séance du conseil le premier (1) Juin 1987

J.P. Jolicoeur
Jean Pierre Jolicoeur maire

Marie André Bouchard
Marie André Bouchard sec. tré.

Certificat de publication

Je soussignée résidant à chute st Philippe certifie sous mon serment d'office que
j'ai publié l'avis ci annexé en affichant deux copies désignées par le conseil
le 24 septembre 1987

En foi de quoi je donne ce certificat ce 24 jour septembre 1987
de l'an mil neu cent quatre vingt sept.

Marie André Bouchard
Marie Andrée Bouchard
sec. tré.